GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER
DE PRESSE

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Les nouveaux barèmes de MaPrimeRénov'

Lundi 5 octobre 2020

FRANCE RELANCE

Sommaire

01 p.3

MAPRIMERÉNOV' :
UNE AIDE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE OUVERTE À TOUS - Communiqué de presse

02 p.5

MAPRIMERÉNOV' :
UNE AIDE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE OUVERTE À TOUS

03 p.11

MODE D'EMPLOI

p.13 étape 1

p.14 étape 2

p.24 étape 3

04 p.25

CAS CONCRETS

MaPrimeRénov' :

une aide pour la rénovation énergétique ouverte à tous

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov' : une aide pour la rénovation énergétique ouverte à tous

Depuis son lancement le 1er janvier 2020, MaPrimeRénov' rencontre un véritable succès auprès des Français : plus de 2 millions de visites sur la plateforme dédiée www.maprimerenov.gouv.fr, plus de 150 000 comptes créés, plus de 100 000 demandes déposées, dont 75 000 déjà accordées. Née de la fusion d'Habiter Mieux Agilité et d'une partie du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), MaPrimeRénov' est le fruit de la volonté du gouvernement de mettre en place une aide à la rénovation énergétique des logements plus simple, plus juste et plus efficace.

Fort de ce succès, des mesures exceptionnelles ont été inscrites dans le plan France Relance dévoilé le 3 septembre dernier par le Premier ministre. MaPrimeRénov' est dotée d'une enveloppe de 2 milliards d'euros supplémentaires sur deux ans. Cet effort sans précédent permettra d'accélérer la rénovation des 4,8 millions de passoires thermiques qui subsistent encore dans notre pays et contribuera à la relance de l'activité économique en générant plus de 6 milliards d'euros de travaux et la création de 22 000 emplois d'ici 2022.

« *À partir du 1er octobre 2020, MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location. Nous avons également souhaité ouvrir l'aide aux copropriétés qui, en dehors des plus fragiles, ne bénéficiaient pas jusqu'ici de soutien public. Les travaux faisant l'objet d'un devis à compter du 1er octobre seront éligibles aux nouvelles modalités de l'aide* », indique Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement.

En cohérence avec les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, MaPrimeRénov' prévoit un nouveau forfait rénovation globale, pour encourager les travaux ambitieux qui permettent un gain énergétique de plus de 55 %, ainsi que deux bonus supplémentaires : un bonus sortie de passoire pour cibler prioritairement les logements les plus énergivores lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de passoire thermique (étiquette énergie F ou G), et un bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A. Les ménages pourront également bénéficier d'un soutien financier lorsqu'ils sont accompagnés dans le cadre d'un forfait AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage).

MaPrimeRénov' devient ainsi la principale aide à la rénovation énergétique (en remplaçant totalement le CITE), mais peut aussi se cumuler avec d'autres aides financières, dont les Certificats d'économies d'énergie (CEE). Depuis janvier 2019, les coups de pouce CEE ont bénéficié à plus d'1,6 million de ménages (plus d'1,2 million de ménages ont isolé leur logement et plus de 400 000 ont changé leur chaudière). Le cumul de ces aides permet d'atteindre des niveaux d'aide allant jusqu'à 90 % du coût total des travaux pour les ménages les plus modestes.

« *La mise en œuvre de ces mesures, sous le pilotage de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), mettra la rénovation énergétique à la portée de tous nos concitoyens, qui peuvent également s'appuyer sur le réseau FAIRE (Faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique) pour les informer et les conseiller dans leur parcours de rénovation* », rappelle Emmanuelle Wargon.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Service presse de Emmanuelle Wargon,
Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du logement
Tél : 01 44 81 81 23
Mél : **presse.wargon@logement.gouv.fr**

MaPrimeRénov' :

une aide pour la rénovation énergétique ouverte à tous

MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Avec MaPrimeRénov', le gouvernement rend l'aide à la rénovation thermique des logements plus simple, plus juste et plus efficace. La transformation d'une partie du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) en une prime unique, **MaPrimeRénov'**, ouverte depuis le 1er janvier 2020 aux propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes, est une première étape.

La réforme sera finalisée en 2021 via l'élargissement de MaPrimeRénov' à l'ensemble des propriétaires occupants. Dans le cadre du plan de relance, des primes exceptionnelles permettront également de bonifier les travaux qui font sortir le logement de l'état de passoire thermique et d'aider plus les rénovations globales et ambitieuses.

MaPrimeRénov' sera aussi ouverte aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs.

1. MaPrimeRénov, l'aide à la rénovation énergétique de son logement

Née au 1er janvier 2020 de la fusion d'Habiter Mieux Agilité et du CITE, MaPrimeRénov' est la nouvelle aide à la rénovation énergétique. C'est une aide simple, juste et efficace.

Elle permet aux propriétaires qui occupent leur logement de réaliser des travaux de rénovation énergétique. L'aide garantit plus de confort, une réduction de la facture énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre.

MaPrimeRénov' se demande en ligne sur : **www.maprimerenov.gouv.fr**

Cette aide forfaitaire est calculée en fonction des revenus des ménages et du gain écologique des travaux. Les bénéficiaires en connaissent le montant avant de démarrer leurs travaux.

MaPrimeRénov' est versée en une fois, dès la fin des travaux, pour faciliter leur financement. Une avance de frais peut être accordée afin d'aider à régler l'acompte des travaux. Il est également possible de mandater quelqu'un (proche, artisan agréé...) pour faciliter les démarches.

2. Le succès de MaPrimeRénov'

Depuis sa création, MaPrimeRénov' rencontre un véritable succès sur le terrain.

Au 1er octobre, plus de 100 000 ménages ont demandé la prime et plus de 75 000 ont déjà fait l'objet d'un accord pour aider les travaux prévus, le reste des dossiers faisant l'objet d'échanges avec les bénéficiaires, très souvent en raison d'un dossier qui se complète progressivement. Les premiers travaux ont été réalisés après le confinement et pendant l'été, et 20 000 primes sont en cours de versement.

Enfin, pour répondre à la forte demande, le budget 2020 de MaPrimeRénov' a été rallongé de 185 millions d'euros en juin 2020, avant même le plan de relance.

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), qui sont une aide qui s'adresse notamment aux ménages, rencontrent un franc succès. Les deux « coups de pouce » versés pour l'isolation des combles et des planchers ainsi que pour le remplacement des vieilles chaudières ont permis l'isolation de plus d'1,2 million de logements et le remplacement de plus de 400 000 chaudières depuis janvier 2019 !

MAPRIMERÉNOV' EN CHIFFRES

+ de 2 millions de visites
sur la plateforme dédiée depuis janvier 2020

150 000 comptes créés

Au 1er octobre,
+ de 100 000 demandes déposées
dont 75 000 déjà accordées

MAPRIMERÉNOV' EN DATES

- **2 janvier 2020 :**
  lancement de la plateforme www.maprimerenov.gouv.fr
- **8 avril 2020 :**
  début de l'instruction des dossiers
- **Juin 2020 :**
  ouverture de la fonctionnalité mandataire
- **Octobre 2020 :**
  100 000e demande de prime

+2 milliards d'euros
sur deux ans pour MaPrimeRénov' grâce au plan de relance

3. Délais d'instruction

Conformément au calendrier prévu, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a commencé à instruire les demandes d'aides en avril. La situation sanitaire exceptionnelle a néanmoins ralenti l'instruction des dossiers.

Depuis la rentrée, le retard ayant été résorbé, les délais d'instruction sont conformes à la cible de 15 jours maximum.

L'ouverture de la fonction mandataire depuis juin 2020, c'est-à-dire la possibilité donnée aux artisans, à des opérateurs ou à des tiers de confiance de réaliser les démarches administratives à la place des usagers, permet de renforcer encore davantage cette dynamique.

4. Ce qui change avec le plan de relance

Des mesures exceptionnelles sont prévues dans le cadre du plan de relance. MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.

Par ailleurs, les forfaits sont revus afin de favoriser les rénovations globales les plus ambitieuses et d'éradiquer les passoires thermiques (étiquette énergie F ou G).

MaPrimeRénov' devient ainsi la principale aide de l'État à la rénovation énergétique des logements.

Le montant de l'aide reste forfaitaire, il continue de s'adapter aux revenus des bénéficiaires et aux gains écologiques permis par les travaux.

- ***Ouverture de MaPrimeRénov' à l'ensemble des propriétaires qui occupent leur logement***

  Jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants aux revenus modestes, MaPrimeRénov' sera accessible à tous les propriétaires occupants afin d'amplifier la dynamique de rénovation énergétique des logements en France.

  Les ménages jusqu'à présent non éligibles peuvent d'ores et déjà engager une démarche de travaux et pourront déposer leur dossier à partir du 1er janvier 2021. Les ménages concernés pourront signer les devis et commencer leurs travaux dès le 1er octobre, avant le 1er janvier et le dépôt du dossier. Mais attention, dans ce cas, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus.

- ***Ouverture de MaPrimeRénov' à l'ensemble des copropriétaires***

  Afin d'accélérer la rénovation énergétique des 9,7 millions de logements collectifs, pour les travaux sur les parties communes, MaPrimeRénov' sera accessible à l'ensemble des copropriétés et viendra simplifier le financement des travaux grâce à une seule aide collective, versée au syndicat de copropriétaires, indépendamment des situations individuelles des copropriétaires, occupants comme bailleurs.

  Pour bénéficier de MaPrimeRénov', les copropriétés devront réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 35 % et être essentiellement composées de résidences principales (75 % minimum).

Les copropriétés peuvent d'ores et déjà préparer puis voter leurs projets de travaux en assemblée générale. Ils pourront déposer leur dossier via leur syndic à partir du 1er janvier 2021. Les copropriétés concernées pourront signer les devis et commencer leurs travaux dès le 1er octobre, avant le 1er janvier et le dépôt du dossier. Mais attention, dans ce cas, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus.

- ***Ouverture de MaPrimeRénov' aux propriétaires bailleurs***

  La rénovation énergétique des 8 millions de logements du parc locatif privé constitue un enjeu majeur de lutte contre la précarité énergétique, qui touche 1,1 million de ménages locataires. En effet, le parc privé concentre une grande partie des ménages modestes (40 % des locataires appartiennent aux trois premiers déciles de revenus) et des logements énergivores (22 %, soit 1,5 million de logements).

  Afin de répondre à ces enjeux, les propriétaires bailleurs pourront aussi bénéficier de MaPrimeRénov', comme les propriétaires occupants, pour les travaux sur les parties privatives des logements lorsqu'ils sont en copropriété (notamment ceux qui ont des chaudières individuelles) ou lorsqu'il s'agit d'une maison individuelle.

  Tous les travaux éligibles à MaPrimeRénov' et dont les devis auront été signés à compter du 1er octobre 2020 pourront bénéficier de cette aide. Les dossiers devront être déposés à partir du 1er juillet 2021.

  Le montant des forfaits est identique à ceux des propriétaires occupants. Le bénéfice de MaPrimeRénov n'impose pas de conditions supplémentaires sur les loyers pratiqués. Par ailleurs, un propriétaire pourra être aidé jusqu'à trois logements mis en location.

- ***Priorité à l'éradication des passoires thermiques***

  Afin de cibler prioritairement les logements les plus énergivores et aider au mieux les propriétaires de passoires thermiques, MaPrimeRénov' proposera un bonus lorsque les travaux permettent de sortir le logement de l'état de passoire thermique (étiquette énergie F ou G).

  Pour obtenir le bonus, il sera nécessaire d'effectuer un audit avant les travaux qui montre que les travaux prévus permettent bien au logement de sortir de l'état de passoire.

  Les ménages modestes concernés, étant déjà éligibles à MaPrimeRénov', pourront déposer leur demande et effectuer des travaux d'ici la fin de l'année dans le système actuel, puis redéposer une demande pour obtenir le bonus à partir du 1er janvier 2021.

- ***Encouragement des rénovations globales plus ambitieuses***

  Au-delà des différents « gestes » de rénovation (changement de chaudière, isolation des combles ou des murs, ventilation, etc.), il est important d'encourager les ménages qui le souhaitent à entreprendre des travaux combinant plusieurs gestes, qui permettent aux logements d'être plus performants dès maintenant. Aussi, dans le cadre du plan de relance, le gouvernement encourage les rénovations globales pour tous les ménages.

  D'abord, pour récompenser les ménages qui vont jusqu'au bout de leur parcours de rénovation, un bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) est prévu pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

  Une bonification exceptionnelle (« coup de pouce ») des Certificats d'économies d'énergie sera octroyée en cas de rénovation ambitieuse.

  Surtout, pour les ménages aux revenus intermédiaires ou supérieurs, un nouveau forfait MaPrimeRénov' permettra de financer une rénovation globale de manière avantageuse, à condition que les travaux permettent un gain énergétique de plus de 55 %.

  À noter enfin que, pour les ménages modestes, il existe l'offre Habiter Mieux Sérénité de l'Anah qui garantit un accompagnement complet dans une démarche de rénovation globale. En 2019, Habiter Mieux Sérénité a bénéficié à près de 40 000 ménages.

FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

Service public de conseil gratuit et d'information sur la rénovation énergétique, FAIRE accompagne ceux qui le souhaitent dans leurs travaux. Il permet notamment de :

- → trouver rapidement un professionnel proche de chez soi ;
- → rechercher les solutions les plus adaptées ;
- → estimer le budget nécessaire et les aides financières dont il est possible de bénéficier.

Conseiller FAIRE :
0 808 800 700
www.faire.gouv.fr/marenov

5. Le parcours de rénovation

- ***Un parcours accompagné***

MaPrimeRénov' permet aux propriétaires de s'engager dans un parcours de rénovation par étapes, en fonction de leurs besoins et de leurs moyens. Le montant de la prime est forfaitaire, de façon à encourager les travaux les plus vertueux.

Pour se renseigner et être conseillé gratuitement par un avis neutre, des conseillers du réseau FAIRE sont disponibles pour vous. Ils sont présents sur la majorité du territoire.

- ***Une aide cumulable***

Pour les mêmes travaux, MaPrimeRénov' peut se cumuler avec les aides versées au titre des Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides des collectivités locales et celles d'Action logement. Par ailleurs ces travaux bénéficient de la TVA à 5,5 %.

Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ils sont soit proposés directement par des fournisseurs d'énergie ou des délégataires, soit directement déduits sur le devis de vos travaux
Pour en savoir + : www.faire.gouv.fr

- ***Accompagnement des ménages***

Les premiers retours d'expérience de MaPrimeRénov' indiquent que l'accompagnement est fondamental pour une part importante des ménages afin de bien appréhender les travaux de rénovation énergétique, choisir ses artisans et réaliser l'ensemble des démarches administratives. Par ailleurs, cet accompagnement permet de réduire significativement le risque de fraude.

Aussi, à partir du 1er janvier 2021, une partie de l'accompagnement pourra être financée par MaPrimeRénov' dans le cadre du forfait AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage). Ce financement sera de 150 euros. Cet accompagnement devra être effectué par une entreprise différente de celle qui fait les travaux.

Par ailleurs, le gouvernement a engagé de nombreuses actions pour protéger les Français et les artisans contre les pratiques frauduleuses. Les conditions du label RGE ont été revues, les contrôles et audits ont été renforcés et les échanges de données entre administrations pour détecter les fraudes ont été facilités.

Lutte contre les fraudes à la rénovation énergétique, les 7 réflexes à adopter

1. *Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf si vous avez déjà un contrat avec la personne qui vous contacte (fournisseur d'énergie, entreprise de travaux que vous connaissez)*
2. *Méfiez-vous des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État*
3. *Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires et ne signez jamais rien le jour-même*
4. *Exigez un devis et comparez avec d'autres*
5. *Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier soit totalement terminé, surtout si un crédit a été contracté*
6. *En cas de litige, tournez-vous vers des associations de consommateurs pour vous faire aider*
7. *Si vous pensez avoir affaire à une entreprise aux pratiques frauduleuses ou non conformes, contactez votre conseiller FAIRE ou signalez-le via le formulaire ci-dessous.*

Pour signaler un cas suspect : www.faire.gouv.fr/iframe/reclamation

Mode d’emploi

MaPrimeRénov’

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Étape 1

Je repère mon profil

- À chaque catégorie de revenus est associée une couleur
- Je peux vérifier mon profil sur Simul’aides
  www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j’ai droit selon mon profil*

- je m’assure que mes travaux sont éligibles
- je m’informe sur le montant de l’aide auquel je peux prétendre

---

Étape 3

Je demande MaPrimeRénov’

- je crée mon compte
- je dépose ma demande de subvention
  www.maprimerenov.gouv.fr

** Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.*

Étape 1
Je repère mon profil

Les travaux sont à faire par ma copropriété :
je consulte directement les barèmes MaPrimeRénov' Copropriété en dernière page

Plafonds de ressources hors Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) *Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition*			
	MaPrimeRénov'Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à **14 879 €**	jusqu'à **19 074 €**	jusqu'à **29 148 €**	**> 29 148 €**
2	jusqu'à **21 760 €**	jusqu'à **27 896 €**	jusqu'à **42 848 €**	**> 42 848 €**
3	jusqu'à **26 170 €**	jusqu'à **33 547 €**	jusqu'à **51 592 €**	**> 51 592 €**
4	jusqu'à **30 572 €**	jusqu'à **39 192 €**	jusqu'à **60 336 €**	**> 60 336 €**
5	jusqu'à **34 993 €**	jusqu'à **44 860 €**	jusqu'à **69 081 €**	**> 69 081 €**
Par personne supplémentaire	**+ 4 412 €**	**+ 5 651 €**	**+ 8 744 €**	**+ 8 744 €**

Plafonds de ressources en Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) *Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition*			
	MaPrimeRénov'Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à **20 593 €**	jusqu'à **25 068 €**	jusqu'à **38 184 €**	**> 38 184 €**
2	jusqu'à **30 225 €**	jusqu'à **36 792 €**	jusqu'à **56 130 €**	**> 56 130 €**
3	jusqu'à **36 297 €**	jusqu'à **44 188 €**	jusqu'à **67 585 €**	**> 67 585 €**
4	jusqu'à **42 381 €**	jusqu'à **51 597 €**	jusqu'à **79 041 €**	**> 79 041 €**
5	jusqu'à **48 488 €**	jusqu'à **59 026 €**	jusqu'à **90 496 €**	**> 90 496 €**
Par personne supplémentaire	**+ 6 096 €**	**+ 7 422 €**	**+ 11 455 €**	**+ 11 455 €**

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov'Bleu : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Changer mon **système de chauffage**

Faire **isoler ma maison** (murs, planchers, combles, fenêtres)

Installer une **ventilation**

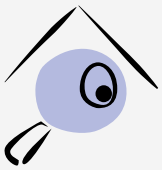

Bonus et rénovation globale

Mes bonus France Relance

Traitement des passoires thermiques
Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation
Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement
Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je peux **déposer mon dossier**	• depuis le 1er janvier 2020, si j'occupe mon logement • à partir du 1er juillet 2021, si je suis bailleur
Je peux **lancer mes travaux**	• depuis le 1er janvier 2020, si j'occupe mon logement • dès le 1er octobre, si je suis bailleur
Je peux **demander mon bonus**	• dès le 1er janvier 2021, si j'occupe mon logement • dès le 1er juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une rénovation globale ?

Dans ce cas, plutôt que de bénéficier de MaPrimeRénov', je peux bénéficier du programme **Habiter Mieux Sérénité,** qui permet de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.

Je me renseigne sur **www.faire.gouv.fr** ou sur **www.monprojet.anah.gouv.fr**

Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE.
Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéfice aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

** Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.*

MaPrimeRénov'Bleu : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	**1 500 €**
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	**1 500 €**
	Audit énergétique	500 €	-	**500 €**
	Chaudières à granulés	10 000 €	4 364 €	**14 364 €**
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	4 364 €	**14 364 €**
	Chauffage solaire	8 000 €	4 364 €	**12 364 €**
	Chaudières à bûches	8 000 €	4 364 €	**12 364 €**
	Pompes à chaleur air/ eau	4 000 €	4 364 €	**8 364 €**
	Chauffe-eau solaire	4 000 €	275 €	**4 275 €**
	Poêles à granulés	3 000 €	873 €	**3 873 €**
	Poêles à bûches	2 500 €	873 €	**3 373 €**
	Foyers fermés, inserts	2000 €	873 €	**2 873 €**
	Équipements solaires hybrides	2 500 €	251 €	**2 751 €**
	Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	1 309 €	**2 509 €**
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 1 200 €	764 €	jusqu'à **1 964 €**
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	168 €	**1 368 €**
	Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €	-	**1 200 €**
	Pompes à chaleur air-air	-	900 €	**900 €**
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	**165 €**
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/ équipement	**110 €**/ équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	441 €	**4 441 €**
	Ventilation mécanique simple flux	-	342 €	**342 €**
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	100 €/ équipement	79 €/ équipement	**179 €/** équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m²	37 €/m²	**112 €/m²**
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m² **	21 €/m²	**96 €/m²**
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m²	37 €/m²	**62 €/m²**
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m²	22 €/m²	**47 €/m²**
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m²	5 €/m²	**30 €/m²**
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m²	**22 €/m²**
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m²	**22 €/m²**

** Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement*

*** 100 €/m² pour les propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant le 1er janvier 2021*

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov'Jaune : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Changer mon **système de chauffage**

Faire **isoler ma maison** (murs, planchers, combles, fenêtres)

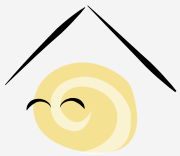

Installer une **ventilation**

Bonus et rénovation globale

Mes bonus France Relance

Traitement des passoires thermiques
Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation
Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement
Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je peux **déposer mon dossier**	• depuis le 1er janvier 2020, si j'occupe mon logement • à partir du 1er juillet 2021, si je suis bailleur
Je peux **lancer mes travaux**	• depuis le 1er janvier 2020, si j'occupe mon logement • dès le 1er octobre, si je suis bailleur
Je peux **demander mon bonus**	• dès le 1er janvier 2021, si j'occupe mon logement • dès le 1er juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une rénovation globale ?

Dans ce cas, plutôt que de bénéficier de MaPrimeRénov', je peux bénéficier du programme **Habiter Mieux Sérénité,** qui permet de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.

Je me renseigne sur **www.faire.gouv.fr** ou sur **www.monprojet.anah.gouv.fr**

Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE.
Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéfice aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

** Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.*

MaPrimeRénov'Jaune : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	**1 500 €**
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	**1 500 €**
	Audit énergétique	400 €	-	**400 €**
	Chaudières à granulés	8 000 €	4 364 €	**12 364 €**
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	8 000 €	4 364 €	**12 364 €**
	Chauffage solaire	6 500 €	4 364 €	**10 864 €**
	Chaudières à bûches	6 500 €	4 364 €	**10 864 €**
	Pompes à chaleur air/ eau	3 000 €	4 364 €	**7 364 €**
	Poêles à granulés	2 500 €	873 €	**3 373 €**
	Chauffe-eau solaire	3 000 €	137 €	**3 173 €**
	Poêles à bûches	2 000 €	873 €	**2 873 €**
	Équipements solaires hybrides	2 000 €	125 €	**2 125 €**
	Chaudières à gaz très haute performance	800 €	1 309 €	**2 109 €**
	Foyers fermés, inserts	1 200 €	873 €	**2 073 €**
	Réseaux de chaleur ou de froid	jusqu'à 800 €	764 €	**1 564 €**
	Chauffe-eau thermodynamique	800 €	84 €	**884 €**
	Dépose d'une cuve à fioul	800 €	-	**800 €**
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	**450 €**
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	**165 €**
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/ équipement	**110 €/** équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	3 000 €	220 €	**3 220 €**
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	**171 €**
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	80 €/ équipement	39 €/ équipement	**119 €/** équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	60 €/m²	18 €/m²	**78 €/m²**
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m²**	11 €/m²	**71 €/m²**
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	20 €/m²	22 €/m²	**42 €/m²**
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m²	18 €/m²	**38 €/m²**
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	20 €/m²	3 €/m²	**23 €/m²**
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m²	**22 €/m²**
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m²	**22 €/m²**

** Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement*

*** 100 €/m² pour les propriétaires dont les dossiers ont été déposés avant le 1er janvier 2021*

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov'Violet : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

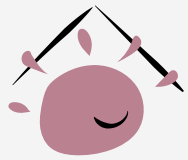

Changer mon **système de chauffage**

Faire **isoler ma maison** (murs, planchers, combles, fenêtres)

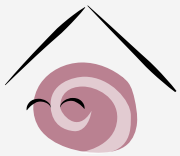

Installer une **ventilation**

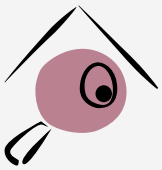

Bonus et rénovation globale

Mes bonus France Relance

Traitement des passoires thermiques
Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation
Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement
Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je peux **déposer mon dossier**	• à partir du 1er janvier 2021, si j'occupe mon logement • à partir du 1er juillet 2021, si je suis bailleur
Je peux **lancer mes travaux**	dès le 1er octobre 2020
Je peux **demander mon bonus**	• dès le 1er janvier 2021, si j'occupe mon logement • dès le 1er juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une rénovation globale ?

Je suis éligible au forfait rénovation globale de **MaPrimeRénov'**, qui permet également de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.

Je me renseigne sur **www.maprimerenov.gouv.fr**

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :**

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE.
Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéfice aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

** Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.*
*** MaPrimeRénov' ne peut pas se cumuler avec le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).*

MaPrimeRénov'Violet : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	7 000 €	7 000 €**	**14 000 €**
	Bonus sortie de passoire	1 000 €	-	**1 000 €**
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 000 €	-	**1 000 €**
	Audit énergétique	300 €	-	**300 €**
	Chaudières à granulés	4 000 €	2 727 €	**6 727 €**
	Chauffage solaire	4 000 €	2 727 €	**6 727 €**
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	4 000 €	2 727 €	**6 727 €**
	Chaudières à bûches	3 000 €	2 727 €	**5 727 €**
	Pompes à chaleur air/ eau	2 000 €	2 727 €	**4 727 €**
	Chauffe-eau solaire	2 000 €	137 €	**2 137 €**
	Poêles à granulés	1 500 €	545 €	**2 045 €**
	Poêles à bûches	1 000 €	545 €	**1 545 €**
	Foyers fermés, inserts	600 €	545 €	**1 145 €**
	Équipements solaires hybrides	1 000 €	125 €	**1 125 €**
	Réseaux de chaleur ou de froid	400 €	491 €	**891 €**
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	**655 €**
	Chauffe-eau thermodynamique	400 €	84 €	**484 €**
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	**450 €**
	Dépose d'une cuve à fioul	400 €	-	**400 €**
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	**165 €**
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/ équipement	**55 €**/ équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €	220 €	**2 220 €**
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	**171 €**
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	40 €/ équipement	39 €/ équipement	**79 €/** équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	40 €/m²	18 €/m²	**58 €/m²**
	Isolation des toitures terrasses	40 €/m²	11 €/m²	**51 €/m²**
	Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m²	18 €/m²	**33 €/m²**
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m²	11 €/m²	**26 €/m²**
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les Outre-mer)	15 €/m²	3 €/m²	**18 €/m²**
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m²	**11 €/m²**
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m²	**11 €/m²**

** Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement*
*** Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.*

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov' Rose : à quoi ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Faire **isoler ma maison** (murs, planchers, combles, fenêtres)

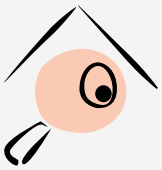

Bonus et rénovation globale

Mes bonus France Relance

Traitement des passoires thermiques
Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation
Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement
Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je peux **déposer mon dossier**	• à partir du 1er janvier 2021, si j'occupe mon logement • à partir du 1er juillet 2021, si je suis bailleur
Je peux **lancer mes travaux**	dès le 1er octobre 2020
Je peux **demander mon bonus**	• dès le 1er janvier 2021, si j'occupe mon logement • dès le 1er juillet 2021, si je suis bailleur

Et si je fais réaliser une rénovation globale ?

Je suis éligible au forfait rénovation globale de **MaPrimeRénov'**, qui permet également de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.

Je me renseigne sur **www.maprimerenov.gouv.fr**

MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec :**

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE.
Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéfice aussi des CEE, je vais sur www.faire.gouv.fr

** Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.*
*** MaPrimeRénov' ne peut pas se cumuler avec le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).*

MaPrimeRénov'Rose : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	3 500 €	7 000 €**	**10 500 €**
	Bonus sortie de passoire	500 €	-	**500 €**
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	500 €	-	**500 €**
	Audit énergétique	-	-	-
	Chaudières à granulés	-	2 727 €	**2 727 €**
	Chaudières à bûches	-	2 727 €	**2 727 €**
	Chauffage solaire	-	2 727 €	**2 727 €**
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	-	2 727 €	**2 727 €**
	Pompes à chaleur air/ eau	-	2 727 €	**2 727 €**
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	**655 €**
	Poêles à granulés	-	545 €	**545 €**
	Poêles à bûches	-	545 €	**545 €**
	Foyers fermés, inserts	-	545 €	**545 €**
	Réseaux de chaleur ou de froid	-	491 €	**491 €**
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	**450 €**
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	**165 €**
	Chauffe-eau solaire	-	137 €	**137 €**
	Équipements solaires hybrides	-	125 €	**125 €**
	Chauffe-eau thermodynamique	-	84 €	**84 €**
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/ équipement	**55 €**/ équipement
	Dépose d'une cuve à fioul	-	-	-
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	-	220 €	**220 €**
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	**171 €**
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	-	39 €/ équipement	**39 €**/ équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	15 €/m²	18 €/m²	**33 €/m²**
	Isolation des toitures terrasses	15 €/m²	11 €/m²	**26 €/m²**
	Isolation des murs par l'intérieur	7 €/m²	18 €/m²	**25 €/m²**
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	7 €/m²	11 €/m²	**18 €/m²**
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m²	**11 €/m²**
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m²	**11 €/m²**
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	-	3 €/m²	**3 €/m²**

** Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement*
*** Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.*

Étape 2

Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil*

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Conditions d'éligibilité à MaPrimeRénov' Copropriété ?

Rénovation globale	Travaux de rénovation globale, qui garantissent une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de la copropriété (35 % minimum de gain énergétique après travaux)
Résidence principale	Copropriété composée d'au moins 75 % de lots d'habitation principale
Immatriculation	Copropriété immatriculée au registre national des copropriétés

Mes bonus France Relance

Traitement des passoires thermiques
Lorsque les travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

Bâtiment Basse Consommation
Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

Accompagnement
Pour aider la copropriété dans son projet, une assistance à maîtrise d'ouvrage l'accompagne tout au long de ses travaux.

Et si je fais des travaux dans mon seul logement ?

Pour les travaux concernant mon logement (partie privative), je suis également éligible aux aides **MaPrimeRénov'.**

Comment bénéficier de MaPrimeRénov' Copropriété ?

Dépôt du dossier	Dès le 1er janvier 2021
Lancement des travaux *(vérifier l'éligibilité des travaux)*	Dès le 1er octobre 2020

MaPrimeRénov' Copropriété
Mieux chez moi, mieux pour la planète

À combien une copropriété a-t-elle droit ?

MaPrimeRénov' Copropriété (plafond des travaux : 15 000 € x le nombre de logements)	25 % du montant des travaux *(avec un maximum de 3 750 € x le nombre de logements)*
Financement de l'accompagnement (prestation plafonnée à 600 € x le nombre de logements)	30 % du montant de la prestation *(un maximum de 180 € x le nombre de logements et un minimum de 900 € d'aide / copropriété)*
Bonus sortie de passoire (sous condition de sortie des étiquettes énergie F et G)	500 € x le nombre de logements
Bonus Bâtiment Basse Comsommation (pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A)	500 € x le nombre de logements

+

POUR LES <u>COPROPRIÉTÉS FRAGILES</u> **Abondement par l'Anah** (non cumulable avec les CEE)	3 000 € x le nombre de logement si la copropriété : • présente un taux d'impayé supérieur à 8 % • ou est située dans un quartier en renouvellement urbain (NPNRU)
OU	
POUR LES <u>AUTRES COPROPRIÉTÉS</u> **Aide complémentaire**	Cumul possible avec les CEE qui dépendent des économies d'énergie réalisées et sont en moyenne de l'ordre de 2 000 € x le nombre de logements

Étape 3
Je demande MaPrimeRénov'

Les étapes d'une demande MaPrimeRénov'

Après avoir identifié mon besoin de travaux, si besoin auprès d'un conseiller FAIRE (au 0 808 800 700 ou sur www.faire.gouv.fr), je me suis renseigné sur les aides auxquelles j'ai droit, grâce à Simul'aides. J'ai demandé plusieurs devis auprès de professionnels RGE et j'en ai choisi un. J'ai vérifié que je bénéficie bien des Certificats d'économies d'énergie (CEE), directement ou en déduction sur le devis. Pour cela, avant de signer un devis, je consulte les offres de prime CEE proposées par les fournisseurs d'énergie. J'en choisis une et me fais remettre le document « cadre de contribution » correspondant.

Je peux faire ma demande MaPrimeRénov' :

1. **Je crée mon compte sur le site www.maprimerenov.gouv.fr**
2. *Je peux aussi désigner un mandataire pour réaliser les démarches à ma place*
3. **Je dépose ma demande de subvention sur le site www.maprimerenov.gouv.fr**
4. *Je peux aussi déposer une demande d'avance*
5. **Je fais réaliser mes travaux par un artisan qualifié**
6. **Je demande le paiement de MaPrimeRénov' et le versement de la prime Certificats d'économies d'énergie (CEE)**

MaPrimeRénov' se renforce grâce à France Relance

Pour la période du plan de relance, des mesures exceptionnelles sont prévues.

- → MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.
- → Par ailleurs, les forfaits sont revus et complétés afin de favoriser les rénovations globales les plus efficaces, d'éradiquer les passoires thermiques (étiquette énergie F ou G) et de mieux accompagner les ménages.
- → Visant à remplacer définitivement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), MaPrimeRénov' a déjà bénéficié à plus de 100 000 personnes. Elle traduit l'engagement fort du gouvernement à soutenir les foyers qui s'engagent dans des travaux de rénovation énergétique.

Ces nouveaux forfaits concernent les travaux dont les devis sont signés à compter du 1er octobre 2020.

Les ménages concernés pourront signer les devis et commencer leurs travaux dès le 1er octobre, avant le 1er janvier et le dépôt du dossier. Mais attention, dans ce cas, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus.

Cas concrets

MaPrimeRénov'Bleu

Mieux chez moi, mieux pour la planète

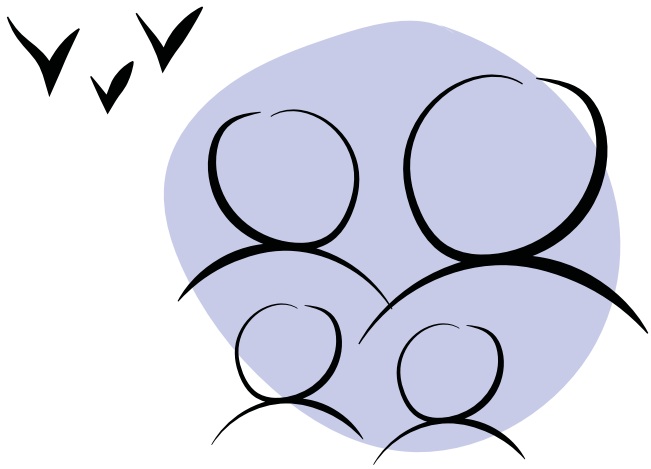

Nous sommes un couple avec deux enfants

Nos revenus annuels sont de 30 500 €

Nous sommes propriétaires occupants d'une maison individuelle dans la Creuse

L'étiquette énergie de notre logement est F (passoire thermique)

La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 350 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 310 kWh/m² par an

Nous voulons remplacer une vieille chaudière fioul non performante par une **chaudière à granulés**

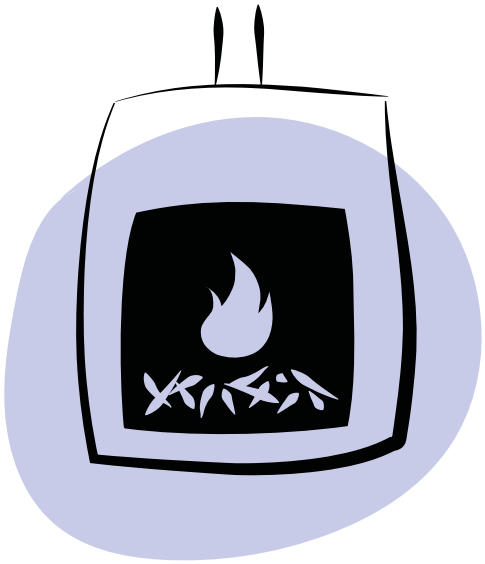

Nous bénéficions d'**une aide de**

15 900 €

qui nous permettra d'économiser **600 €/an** sur notre facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 75 000 km/an en voiture

pour un coût total des travaux de

18 000 €

Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov'** : 10 000 € pour un forfait chaudière à granulés
- **Bonus sortie de passoire :** 1 500 €
  Les travaux ont permis à notre logement de sortir de l'état de passoire thermique
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE) :** 4 400 € dans le cadre du coup de pouce chauffage

Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

MaPrimeRénov'Bleu

Mieux chez moi, mieux pour la planète

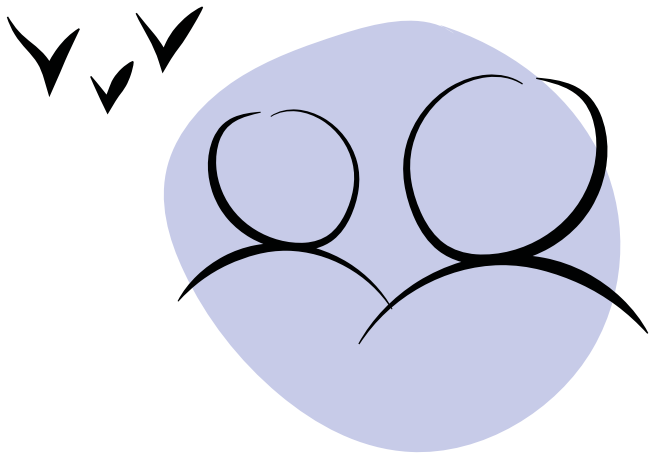

Nous sommes un couple sans enfant

Nos revenus annuels sont de 21 700 €

Nous sommes propriétaires occupants d'une maison individuelle dans l'Indre

L'étiquette énergie de notre logement est D

La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 200 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 100 kWh/m² par an

Nous voulons **isoler les murs par l'intérieur**

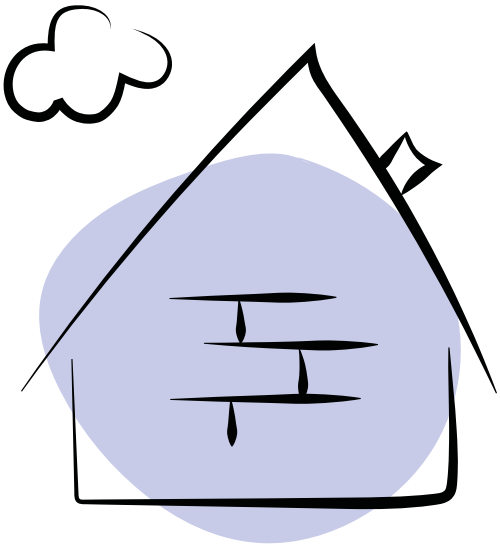

Nous bénéficions d'**une aide de**

8 700 €

qui nous permettra d'économiser **650 €/an** sur notre facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 8 000 km/an en voiture

pour un coût total des travaux de

10 100 €

Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov'** : 3 500 € pour un forfait isolation des murs par l'intérieur
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE) :** 5 200 € dans le cadre des CEE isolation par l'intérieur

Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

MaPrimeRénov'Jaune

Mieux chez moi, mieux pour la planète

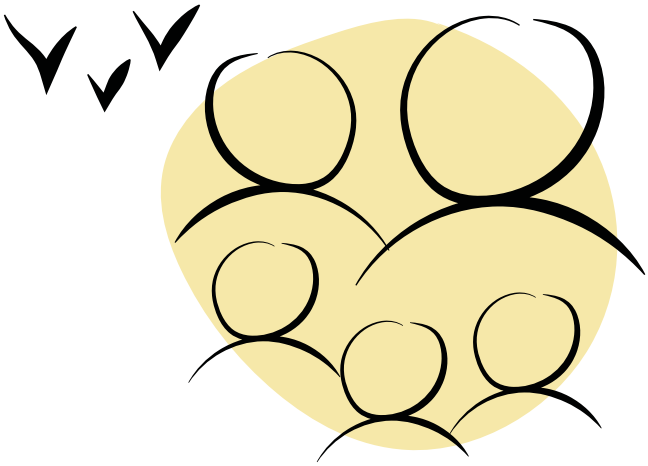

Nous sommes un couple avec trois enfants

Nos revenus annuels sont de 41 000 €

Nous sommes propriétaires occupants d'une maison individuelle en Gironde

L'étiquette énergie de notre maison est C

La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 130 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 70 kWh/m² par an

Nous voulons remplacer une chaudière à gaz par une **pompe à chaleur (PAC) air/eau** et installer **une ventilation double flux**

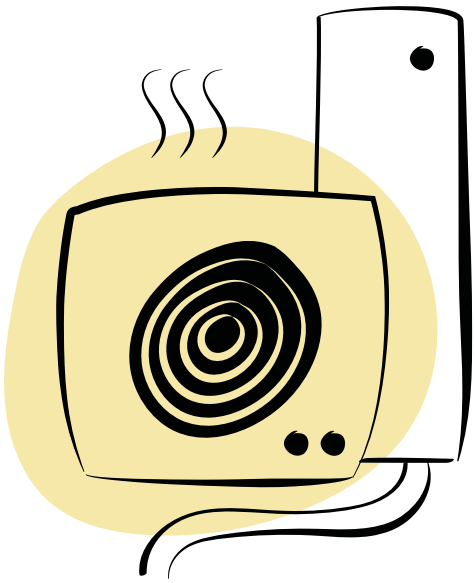

Nous bénéficions d'**une aide de**

12 100 €

qui nous permettra d'économiser **400 €/an** sur notre facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 20 000 km/an en voiture

pour un coût total des travaux de

18 000 €

Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov' :** 6 000 € pour un forfait chauffage et ventilation
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE) :** 4 600 € dans le cadre du coup de pouce chauffage et des CEE ventilation
- **Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) :** 1 500 €. Les travaux ont permis à notre logement d'accéder à une étiquette énergie B

Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

MaPrimeRénov'Violet

Mieux chez moi, mieux pour la planète

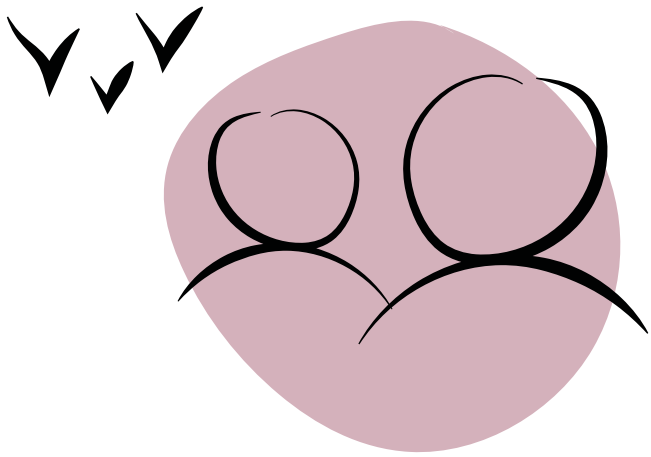

Nous sommes un couple sans enfant

Nos revenus annuels sont de 41 000 €

Nous sommes propriétaires occupants d'une maison individuelle dans le Lot

L'étiquette énergie de notre logement est F (passoire thermique)

La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 350 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 310 kWh/m² par an

Nous voulons remplacer une vieille chaudière fioul non performante par une **chaudière à granulés**

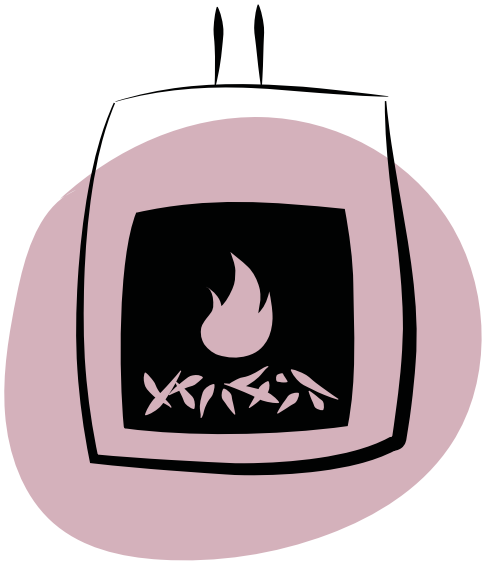

Nous bénéficions d'**une aide de**

7 700 €

qui nous permettra d'économiser **600 €/an** sur notre facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 75 000 km/an en voiture

pour un coût total des travaux de

18 000 €

Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov' :** 4 000 € pour un forfait chaudière granulés
- **Bonus sortie de passoire** : 1 000 €
  Les travaux ont permis à notre logement de sortir de l'état de passoire thermique
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE) :** 2 700 € dans le cadre du coup de pouce chauffage

Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

MaPrimeRénov'Violet

Mieux chez moi, mieux pour la planète

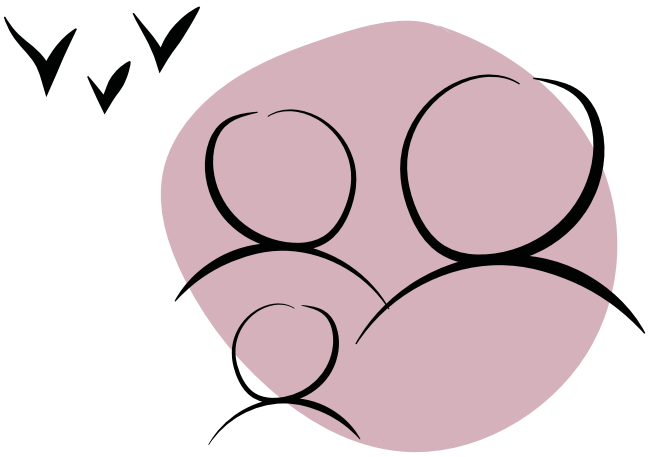

Nous sommes un couple avec un enfant

Nos revenus annuels sont de 50 200 €

Nous sommes propriétaires occupants d'une maison individuelle dans le Morbihan

L'étiquette énergie de notre logement est E

La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 300 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 100 kWh/m² par an **(un gain de 67 %)**

Nous voulons réaliser une **rénovation globale** : **isolation des combles et des murs** par l'extérieur et remplacement d'une chaudière à gaz par une **pompe à chaleur (PAC) air/eau**

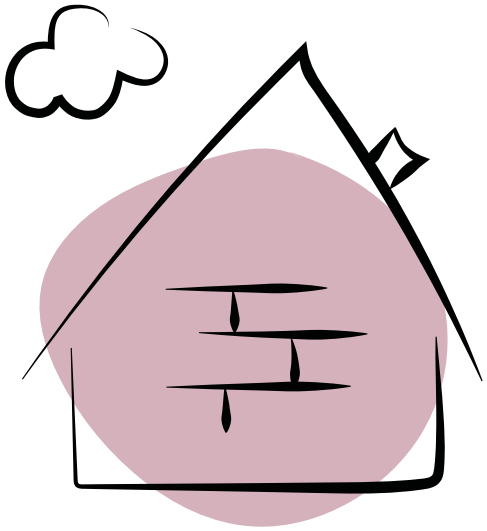

Nous bénéficions d'**une aide de**

13 500 €

qui nous permettra d'économiser **1 700 €/an** sur notre facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 28 000 km/an en voiture

pour un coût total des travaux de

39 700 €

Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov' :** 7 000 € pour un forfait rénovation globale
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE) :** 6 500 € dans le cadre du coup de pouce rénovation globale

Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

MaPrimeRénov'Rose

Mieux chez moi, mieux pour la planète

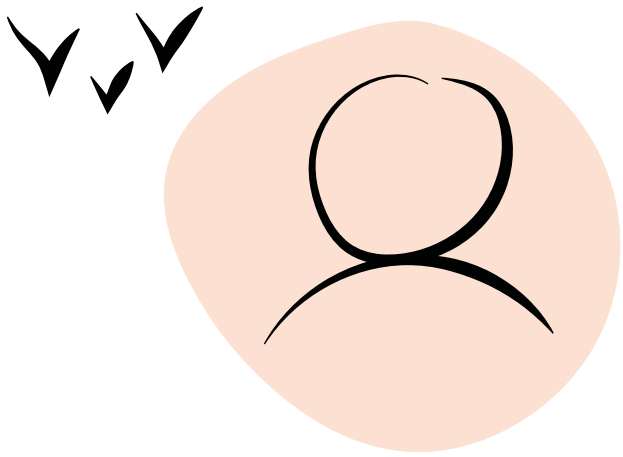

Je suis célibataire sans enfant

Mes revenus annuels sont supérieurs à 30 000 €

Je suis propriétaire occupant d'une maison individuelle en Haute-Loire

L'étiquette énergie de mon logement est E

La superficie de mon logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 300 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 100 kWh/m² par an **(un gain de 67 %)**

Je veux réaliser une **rénovation globale** : **isolation des combles et des murs** par l'extérieur et remplacement d'une chaudière à gaz par une **pompe à chaleur (PAC) air/eau**

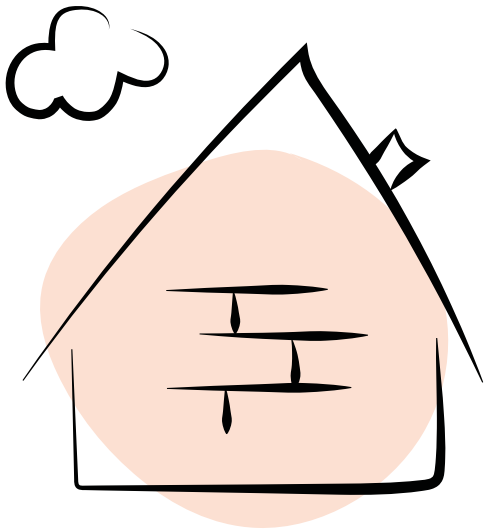

Je bénéfie d'**une aide de**

10 000 €

qui me permettra d'économiser **1 700 €/an** sur ma facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 28 000 km/an en voiture

pour un coût total des travaux de

39 700 €

Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov' :** 3 500 € pour un forfait rénovation globale
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE) :** 6 500 € dans le cadre du coup de pouce rénovation globale

Et pour me faire accompagner dans nos travaux, je peux bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

MaPrimeRénov'Rose

Mieux chez moi, mieux pour la planète

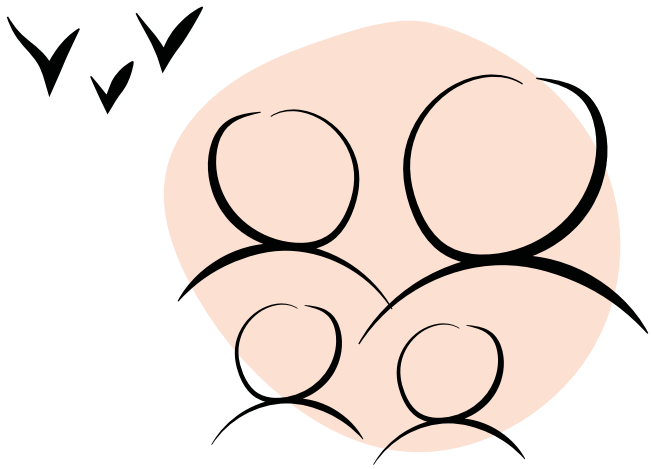

Nous sommes un couple avec deux enfants

Nos revenus annuels sont supérieurs à 61 000 €

Nous sommes propriétaires bailleurs d'une maison individuelle en Ardèche

L'étiquette énergie de notre logement est E

La superficie de mon logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 300 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 60 kWh/m² par an **(un gain de 80 %)**

Nous voulons réaliser une **rénovation globale** : remplacement d'une chaudière à gaz par une **chaudière à très haute performance énergétique (THPE)**, **isolation des combles, des planchers et des murs** par l'extérieur, installation d'un **système de ventilation**

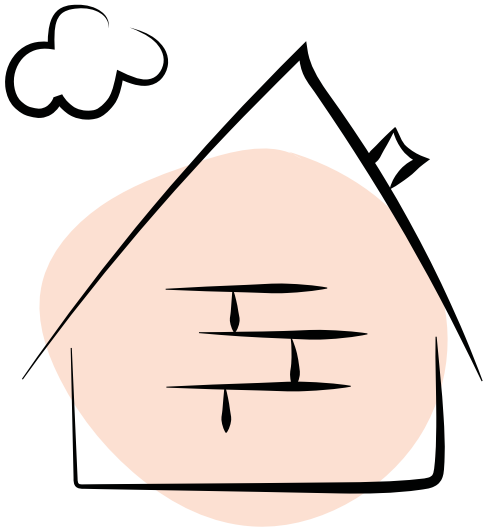

Nous bénéficions d'**une aide de**

7 900 €

qui permettra à nos locataires d'économiser **1 800 €/an** sur leur facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 25 000 km/an en voiture

pour un coût total des travaux de

34 200 €

Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov' :** 3 500 € pour un forfait rénovation globale
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE) :** 3 900 € dans le cadre du coup de pouce rénovation globale
- **Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) :** 500 €. Les travaux ont permis à notre logement d'accéder à une étiquette énergie B

Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

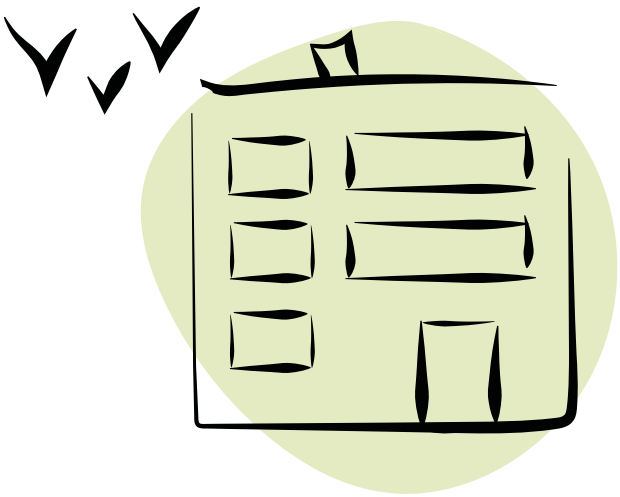

Pour une copropriété de 100 logements

Situation : Nanterre (92)

Étiquette énergie : F (passoire thermique)

La copropriété réalise une **rénovation globale : isolation thermique par l'extérieur et ventilation, avec un gain énergétique de 38 % (passage de F à D)**

Elle bénéfice d'**une aide de**

645 600 €

(soit 6 456 € en moyenne par logement)

qui permettra d'économiser **600 €/logement/an** sur la facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 920 000 km/an en voiture

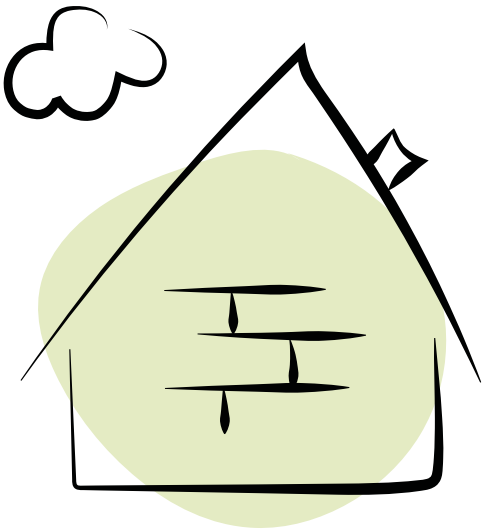

pour un coût total des travaux de

1,18 M€

(soit 11 800 € en moyenne par logement)

Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov' Copropriété :** 295 600 € dans le cadre d'une rénovation globale
- **Bonus sortie de passoire :** 50 000 €

Les travaux ont permis à la copropriété de sortir de l'état de passoire thermique

- **Abondement copropriété fragile de l'Anah :** 300 000 €

MaPrimeRénov' Copropriété

Mieux chez moi, mieux pour la planète

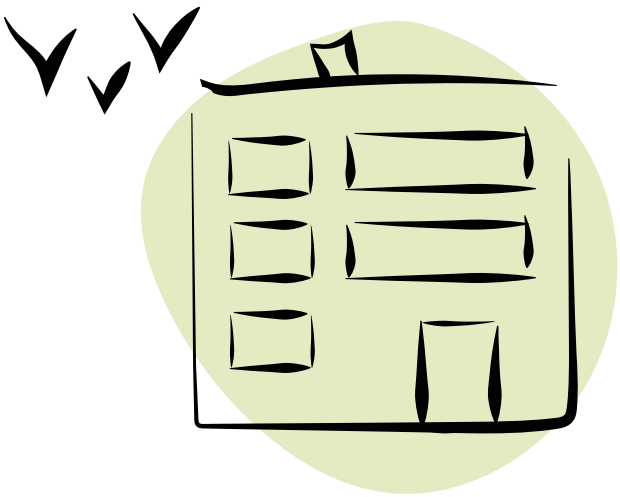

Pour une copropriété de 19 logements

65 m² en moyenne par logement

Situation : Saint-Étienne (42)

Étiquette énergie : E

La copropriété réalise une **rénovation globale : installation d'une chaudière gaz collective** en remplacement d'une chaudière fioul, **isolation thermique par l'extérieur, charpente, menuiseries, avec un gain énergétique de 61%** (passage de E à C)

Elle bénéfice d'**une aide de**

134 850 €

(soit 7 097 € en moyenne par logement)

qui permettra d'économiser **800 €/logement/an** sur la facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 200 000 km/an en voiture

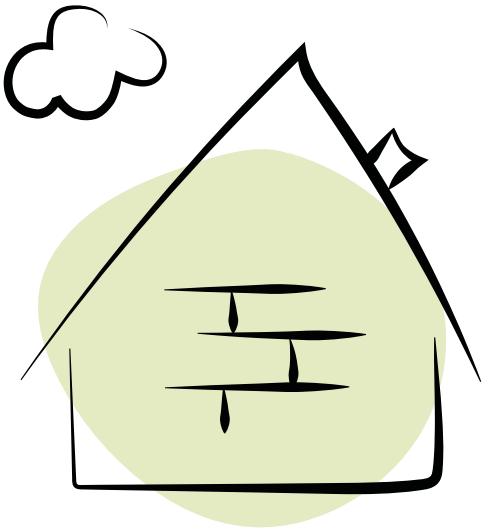

pour un coût total des travaux de

250 000 €

(soit 13 100 € en moyenne par logement)

Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov' Copropriété :** 62 500 € dans le cadre d'une rénovation globale
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 72 500 € de coup de pouce rénovation globale

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité